

Elaboré par Prof TALEB Mélodie

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Éducation Nationale Direction de l'Éducation de la wilaya de Tissemsilt

Filières : 3^{ème}/

Lycée

Epreuve de Français

Durée : 2 h

Texte :

ALGER - La France a mené, lors de sa colonisation de l'Algérie (1830-1962), "une guerre totale", marquée par des massacres et des crimes contre l'humanité, ayant décimé la population autochtone, a affirmé (1) le politologue et universitaire français, Olivier Le Cour Grandmaison, dans un entretien à l'APS.

Cette « guerre totale », qui a débuté dès la colonisation quand les armées françaises ont débarqué à Sidi Fredj en 1830, était faite de « razzias, destructions des villes et des villages, déportation des populations civiles, massacres de masse et enfumades », a indiqué (2) M. Le Cour Grandmaison, (...)

« Entre 1830 et 1872, la population autochtone a ainsi perdu environ 875.000 personnes en raison des effets cumulés de ces guerres presque ininterrompues, de la misère et des famines qu'elles ont favorisées et aggravées », a-t-il déploré, rappelant « les terribles massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, qui débutent le 8 mai 1945 et durent plusieurs semaines », faisant plus de 45.000 morts.(...)

Les exactions et les massacres de la France n'ont pas connu de répit. En témoignent les crimes commis le 17 octobre 1961 contre les Algériens en France(...) Ces massacres ont été commis lors des rassemblements pacifiques auxquels le Front de Libération nationale (FLN) a appelé « pour protester contre le couvre-feu raciste qui était alors imposé aux seuls Français musulmans d'Algérie depuis le 5 octobre de la même année ».(...)

Pour le politologue, ces rassemblements ont « sans doute contribué à discréditer plus encore les autorités françaises dans un contexte où si ces dernières ont gagné sur le plan militaire, à Alger comme à Paris, elles savent qu'elles ont perdu la partie au plan politique, au niveau national comme au niveau international ».

Les massacres du 17 octobre, a-t-il affirmé, sont des « crimes que les autorités françaises s'obstinent à ne pas vouloir reconnaître contrairement à d'autres anciennes puissances coloniales », comme « la Grande-Bretagne, qui a non seulement reconnu certains faits criminels mais aussi accordé des réparations financières aux victimes et à leurs descendants.

Entretien a l'Algérie Presse service <https://www.aps.dz/> <https://www.aps.dz/>

- *politologue : spécialiste de la science politique*
- *l'un des spécialistes reconnus des questions liées à l'histoire coloniale française en Algérie*

Questions :

Compréhension (...pts)

1. Dans ce texte Olivier Le Cour Grandmaison :
 - a) Raconte sa participation à la guerre d'Algérie
 - b) Rappelle le témoignage d'un soldat français
 - c) Dénonce les crimes commis par la France vis-à-vis du peuple Algérien.

Choisissez la bonne réponse

Elaboré par Prof TALEB Mélodie

2. L'auteur utilise l'expression "**Une guerre totale**" pour qualifier :
- a) Une guerre qui mobilise peu de ressources humaines
 - b) Une guerre qui se sert de tous les moyens pour détruire la totalité des ressources
 - c) Une guerre qui se sert de tous les moyens excepté les armes

Recopiez la bonne réponse

3. « Les exactions et les massacres de la France n'ont pas connu de répit » Trouvez dans le 2^{ème} paragraphe une expression qui reprend la même idée
4. **Classez les expressions suivantes** : destructions des villes et des villages, les crimes de 17 octobre, déportation des populations civiles, de la misère et des famines, le couvre-feu raciste, massacres de Sétif.

Selon qu'elles renvoient aux méthodes coloniales pratiquées par la France:

- **Avant la guerre de libération nationale**
 - **Pendant la guerre de libération nationale :**
5. Complétez le tableau suivant par les dates données ci-dessous (**classez-les selon l'ordre chronologique suivi dans le texte**)
17octobre 1961/ 1830-1872/ 1830/ 8mai 1945/ 5octobre 1961

Dates (selon l'ordre chronologique)	Evénement qui correspond à chaque date

6. Relevez du texte un passage qui montre que la France a échoué devant l'opinion publique française et internationale.
7. À « qui » ou à « quoi » renvoient les pronoms soulignés dans les énoncés ci-dessous ?
- « En témoignent les crimes»(3^{ème} §) —————> « En »
renvoie à
 - « ...qu'elles ont perdu... » (4^{ème} §) —————> « elle » renvoie à
 - « ..a-t-il affirmé ...» (5^{ème} §) —————> « il » renvoie à
8. « Ces massacres ont été commis lors des rassemblements pacifiques »
Récrivez la phrase ci-dessus à la voix active.
.....
9. D'après vous, pourquoi les autorités françaises refusent-elles toujours de reconnaître ses crimes coloniaux commis en Algérie ? **Répondez en développant votre opinion en deux à trois lignes.**

II/ Production écrite : (.. pts)

Elaboré par Prof TALEB Mélodie

-Traitez un sujet au choix

Sujet 1 : Pour informer vos camarades du contenu de cet écrit, rédigez le compte rendu critique de ce texte qui sera publié dans le journal de votre lycée, rubrique "Histoire".

Sujet 2 : L'armée coloniale a commis l'irréparable contre le peuple algérien. Rédigez un texte, d'environ 150 mots, dans lequel vous informez vos camarades des différentes méthodes de torture infligées au peuple algérien durant la guerre de libération nationale. Votre texte paraîtra dans le journal de votre lycée, rubrique "Histoire".

Corrigé type :

Compréhension (...pts)

1) Dans ce texte Olivier Le Cour :

d) **Dénonce les crimes commis par la France contre le peuple Algérien.**

2) L'auteur utilise l'expression "**Une guerre totale**" pour qualifier :

1. **Une guerre qui se sert de tous les moyens pour détruire la totalité des ressources .**

3) « Les exactions et les massacres de la France n'ont pas connu de répit »

L'expression qui reprend la même idée est :

« ...ces guerres presque ininterrompues »

4) *Je classe les expressions données selon qu'elles renvoient aux méthodes coloniales pratiquées par la France:*

Avant la guerre de libération nationale : *destructions des villes et des villages, déportation des populations civiles, de la misère et des famines, massacres de Sétif.*

Pendant la guerre de libération nationale : *les crimes de 17 octobre, le couvre-feu raciste*

5) *Je classe les dates selon l'ordre chronologique suivi dans le texte, puis je complète le tableau ci-dessous :*

<i>Dates (selon l'ordre chronologique)</i>	<i>Evénement qui correspond à chaque date</i>
<i>1830</i>	<i>Débarquement de l'armée française à Sidi Fredj</i>
<i>1830-1872</i>	<i>la mort (la perte) de 875.000 personnes de la population autochtone</i>
<i>8mai 1945</i>	<i>les terribles massacres de Sétif, Guelma et Kherrata,</i>
<i>5octobre 1961</i>	<i>Rassemblements pacifique des algériens. -Accepter aussi : Protestation des algériens contre le couvre feu imposé aux FMA</i>
<i>17octobre 1961</i>	<i>les crimes commis le 17 octobre 1961 contre les Algériens en France</i>

Elaboré par Prof TALEB Mélodie

6) Les pronoms soulignés dans les énoncés ci-dessous renvoient aux :

- En : « *Les exactions et les massacres de la France* »
-qu'elles : « *les autorités françaises* »
-a-t-il affirmé : « *le politologue* » / « *Olivier Le Cour Grandmaison* »

7. « Ces massacres ont été commis lors des rassemblements pacifiques »

Je réécris la phrase ci-dessus en la commençant ainsi :

« On **a commis** ces crimes lors des rassemblements pacifiques,»

8. Le passage qui montre que la France a échoué devant l'opinion publique française et internationale est :

« qu'**elles ont perdu la partie au plan politique, au niveau national comme au niveau international** ».

9. D'après vous, pourquoi les autorités françaises refusent toujours de reconnaître ses crimes coloniaux commis en Algérie ? *Répondez en développant votre opinion en deux à trois lignes.*